

# Le Télégramme

Publié le 12 novembre 2019 à 17h29

## **Pêche.** Le Parlement européen favorable au retour des aides à la construction de navires

*Bataille perdue pour les ONG et la nouvelle vague libérale et écolo élue en mai : mardi, le Parlement a confirmé son soutien à un assouplissement important de l'utilisation des deniers européens destinés à la pêche.*

L'Europe devrait permettre de subventionner à nouveau, à partir de 2021, la construction de nouveaux navires, pourtant interdite depuis quinze ans. C'est en tout cas ce que demandera le Parlement, lors des négociations sur l'utilisation des plus de 6 milliards d'euros du FEAMP, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, qui vont s'ouvrir d'ici la fin de l'année avec le Conseil des ministres de la pêche.

Ces derniers jours, le monde des ONG et le président de la commission Pêche Chris Davies (libéral britannique) s'étaient pourtant démenés pour trouver une majorité d'élus de la commission Pêche du Parlement nécessaire afin de remettre sur le métier ce dossier qui avait été évoqué juste avant les élections. En vain : sur les 38 députés présents, 20 ont souhaité aller de l'avant.

### **Subventionner des navires jusqu'à 24 m**

Parmi eux, François-Xavier Bellamy (LR, PPE) qui estime que ce FEAMP « revampé » offrira plus de possibilités de soutenir la « petite » pêche. « Les pêcheurs du Nord (de la France) voient arriver des bateaux de plus en plus gros avec des capacités de pêche de plus en plus colossales », dit-il. D'où l'intérêt, selon lui, de rouvrir la possibilité de subventionner des navires de 12 mètres (ou plus dans les régions ultrapériphériques), voire 24 mètres, si la position des ministres l'emportait.

Mathieu Colleter n'y croit pas. « Ce qui prive de perspectives les jeunes qui s'installent, c'est de ne pas pouvoir accéder à des quotas (de poissons) en raison de la mainmise des grosses pêcheries », dit-il. Or le FEAMP ne permettrait pas à la pêche artisanale de s'organiser, selon lui.

### **Un plafond général de puissance**

« L'OCDE, les scientifiques, la Banque mondiale, les auditeurs de la Cour des comptes européenne : tout le monde est d'accord pour dire qu'il ne faut pas subventionner la création de nouvelles capacités », si l'on veut préserver les océans, insiste Andrea Ripol, en charge du dossier à l'ONG Seas at risk. La Commission européenne a certes inscrit un plafond général de puissance (mesure de la capacité de pêche en puissance des bateaux naviguant) dans sa proposition, que personne ne remet en cause et qui obligera donc à détruire des navires au fur et à mesure. Mais il est, selon elle, inopérant car difficilement contrôlable. « La Commission reconnaît elle-même qu'il y a une fraude massive au sujet des déclarations de puissance » des moteurs, indique Mathieu Colleter. Selon une enquête réalisée sur 68 navires et publiée cet été, la puissance constatée des moteurs «dépassait dans 51% des cas la puissance certifiée».